



Conseillers pédagogiques : non à l'inflation des tâches, des missions ! Oui à une réévaluation indiciaire à la hauteur !

A l'heure où les dérèglementations, remises en cause des statuts et alourdissement des tâches semblent être la feuille de route des gouvernements Macron, les CPC ne sont pas épargnés.

Frais de déplacement amputés jusque 40%, missions de co-pilotage de circonscription, primes REP parcellaires, les CPC n'échappent pas à la cure d'austérité et à la volonté d'élargir leurs missions au-delà de la formation initiale et continue qui doit au contraire rester au centre de leur fonction.

Si les IEN vivent une inflation des tâches administratives et d'évaluation, ce n'est pas aux CPC d'en subir les conséquences.

Le SNUDI-FO réaffirme ses revendications

Le SNUDI-FO refuse une délégation hiérarchique de l'IEN auprès des CPC et refuse l'ajout d'une strate hiérarchique à l'heure où les CPC veulent rester un pair auprès de leurs collègues et non pas en devenir les évaluateurs.

Le SNUDI-FO revendique un recentrage urgent sur les missions de formation et l'abandon des missions sans rapport avec la fonction des CPC, à savoir la formation initiale et continue, et l'abandon de toute autre mission (assistant de prévention, agent chargé de sa mise en œuvre, évaluateur externe...)

Le SNUDI-FO exige des lettres de mission claires, élaborées avec leur éclairage et non soumises à une inflation tout au long de l'année.

A ce sujet, le SNUDI-FO réaffirme le caractère non-réglementaire des évaluations d'école et continue d'en demander l'abandon. Si aucun collègue n'a à s'y soumettre en classe, aucun collègue CPC ne peut se voir obligé de participer à ces audits d'école dans l'équipe d'évaluateurs.

Augmentation des salaires et des indemnités !

Par ailleurs, le SNUDI-FO exige :

- une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ;
- pour les CPC, une indemnité portée à 50 points d'indice pour commencer ;
- la totalité des primes REP ou REP+ ;
- une enveloppe de frais de déplacements abondée : dans les circonscriptions, particulièrement les circonscriptions rurales étendues, les CPC assurent leurs missions sur leurs deniers. Inacceptable !

Le SNUDI-FO invite les personnels, et en particulier les conseillers pédagogiques à se réunir et, avec l'aide du syndicat, à faire valoir leurs revendications!

Montreuil, le 6 septembre 2024